



D.2021.10.20.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

5 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**5.1 – Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Geniès-Bellevue**

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Cadre législatif

La commune de Saint-Geniès-Bellevue a transmis à Tisséo Collectivités pour avis, par délibération prise par l'organe collégial compétent et conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision de son PLU, arrêté en séance du conseil municipal du 23 juin 2021.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan De Mobilité (PDM), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDM et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Synthèse du projet

Située à 10 km au nord-est de Toulouse, Saint-Geniès-Bellevue, membre de la communauté de communes des Côteaux Bellevue, compte 2 452 habitants (2018). Les nécessaires réductions de consommation foncière portées par les lois SRU, Grenelle et ALUR, ont poussé les élus à réinterroger le PLU et à délibérer le 20 février 2017 pour prescrire sa révision. Le diagnostic identifie différents enjeux pour cette révision, notamment :

- Mobilités :
 - Donner la priorité à la vie locale dans la traversée du centre bourg.
 - Conforter, valoriser, créer des aménagements en faveur des modes actifs.
 - Développer l'intermodalité vélo + bus + covoiturage.
 - Optimiser la gestion du stationnement public.
- Production de logements :
 - Maintenir une production de logements conséquente en densification diffuse.
 - Cibler des fonciers stratégiques et concevoir des projets ambitieux, intervenir sur le foncier pour limiter la spéculation foncière.
 - Rénover, réhabiliter, faire muter le bâti existant.
- Développement économique :
 - Conforter le développement du tissu local.
 - Privilégier le renforcement des activités, commerces et services de proximité.
 - Autoriser la mixité fonctionnelle.
- Equipements publics :
 - Localiser et concevoir les équipements collectifs au sein du tissu urbain.
 - Pérenniser et compléter les équipements.
- Modération de la consommation d'espaces :
 - Modérer la consommation en privilégiant renouvellement urbain et densification.
 - Favoriser des formes urbaines plus denses.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'articule sur 5 axes et 15 orientations, traitant des mises en valeur des paysages, de la préservation du cadre naturel, du maintien du caractère agricole du territoire, de l'organisation d'un développement mesuré et du recentrage du développement urbain dans une logique de proximité.

Avis de Tisséo Collectivités

Le rapport de présentation fait état de l'articulation du PLU avec les plans et programmes supra de l'agglomération. Ce rapport de présentation est à amender pour faire référence au Plan de Mobilité (PDM) opposable sur le ressort territorial, soit le PDU 2012, et s'assurer de la compatibilité du PLU avec ce Plan de Mobilité.

D'une façon générale et en lien avec les plans et programmes applicables pour l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités note que les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable répondent à la cohérence urbanisme mobilité, en maîtrisant le développement urbain via une limitation de la consommation d'espace et un recentrage dans une logique de proximité. Ce développement favorise les courtes distances et l'usage des modes actifs.

Le développement d'un réseau cyclable et piétonnier maillé est privilégié, tout comme l'optimisation du stationnement, en lien avec le contexte urbain et la proximité des transports collectifs - ligne 33 desservant la commune par l'avenue de Bellevue depuis les Argoulets (métro A) et Borderouge (métro B).

*
* *

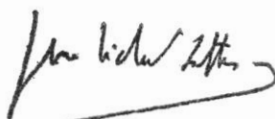
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision arrêté du PLU de Saint-Geniès-Bellevue, avec la prise en compte des observations formulées.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Madame la Maire de Saint-Geniès-Bellevue pour notification.
- A Madame la Présidente des Côteaux Bellevue pour information.
- A Madame la Présidente du SMEAT pour information.
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES